

Bourses Aménagement

2026-2027 – à compter du 1^{er} septembre 2026

CONTEXTE

Les bourses « Aménagement » sont réservées aux étudiants¹ inscrits au programme doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1, au programme Ph. D. individualisé 3-960-1-0 ou à une maîtrise avec mémoire (Maîtrise en aménagement, option Ville, territoire et paysage 2-005-1-5, Maîtrise aménagement, option Théories en design 2-014-1-6, Maîtrise en Urbanisme, modalité mémoire 2-025-1-0) à la Faculté de l'aménagement. Ces bourses constituent un complément de financement pour les étudiants.

LES CATÉGORIES DES BOURSES

Quatre types de bourses sont offertes :

1. Admission (maîtrise et doctorat)
2. Sclolarité (doctorat : examen de synthèse)
3. Rayonnement (maîtrise et doctorat)
4. Soutien financier (doctorat)
5. Excellence (doctorat : à l'admission et en sclolarité)

ATTRIBUTION

Les bourses de Sclolarité (examen de synthèse) et de Rayonnement sont **attribuées par le vice-doyen**. Les bourses d'Admission, d'Excellence et de Soutien financier sont **attribuées par le Comité des études supérieures de la Faculté**.

NB. Le nombre de bourses offertes peut être limité. Malgré la qualité des dossiers présentés, il n'est pas possible d'accorder des bourses à tous les étudiants qui en font la demande. Les montants sont annuellement ajustés en fonction du budget annuel.

1. BOURSE D'ADMISSION

Ces bourses sont destinées aux étudiants nouvellement inscrits depuis l'automne 2026 à un programme de doctorat (Doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1, Doctorat individualisé 3-960-1-0), ou à un programme de maîtrise avec mémoire (Maîtrise en aménagement, option Ville, territoire et paysage 2-005-1-5, Maîtrise aménagement, option Théories en design 2-014-1-6, Maîtrise en Urbanisme, modalité mémoire 2-025-1-0).

Montants

- Le montant est de 5 000 \$ pour le doctorat et de 2 000 \$ pour la maîtrise.
- Pour les étudiants au doctorat, la moitié du montant sera appliquée aux frais de sclolarité le 15 octobre (trimestre d'admission), et l'autre moitié le 1^{er} février (trimestre suivant). Tout excédent, le cas échéant, sera déposé dans votre compte bancaire.
- Pour les étudiants à la maîtrise, la totalité du montant sera appliquée aux frais de sclolarité du trimestre d'admission : le 15 octobre pour l'automne et le 15 février pour l'hiver. Tout excédent, le cas échéant, sera déposé dans votre compte bancaire. Veuillez prendre note que si l'étudiant change de modalité de mémoire à travail dirigé, le montant de la bourse devra être remboursé.

Admissibilité : Tous les étudiants qui commencent le doctorat et la maîtrise avec mémoire à plein temps sont admissibles.

Condition d'attribution : Être inscrit à temps plein à un programme de maîtrise (modalité mémoire) ou doctorat à la session d'admission et à la session du deuxième versement (doctorat).

Date de dépôt de la demande : Aucune action n'est requise de la part des étudiants. *Le versement de cette bourse est fait de façon automatique, après la vérification que la condition d'attribution est remplie.*

¹ Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

2. BOURSE DE SCOLARITÉ

Scolarité - Examen de synthèse

Ces bourses, réservées aux étudiants du programme Doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1 et du programme Ph. D. individualisé 3-960-1-0, sont attribuées aux étudiants qui ont complété leur examen général de synthèse avec succès afin de les appuyer dans la poursuite de leur projet de recherche.

Montants

- Le montant est de 2 000 \$. La totalité du montant sera appliquée aux frais de scolarité. Tout excédent, le cas échéant, sera déposé dans votre compte bancaire.

Admissibilité

Sont admissibles les étudiants de doctorat ayant réussi l'examen général de synthèse (la partie écrite et orale) **avant la fin du 6^e trimestre de scolarité, sans prolongation.**

Condition d'attribution

- Compléter et maintenir à jour le profil sur le portail de la recherche sur la page web de la Faculté de l'aménagement.

Date de dépôt de la demande : Aucune action n'est requise de la part des étudiants. *Le versement de cette bourse est fait de façon automatique, après la vérification que l'admissibilité et la condition d'attribution sont remplies.*

Date du versement de la bourse : La totalité du montant sera appliquée aux frais de scolarité *avant l'échéance de la facture du trimestre (avant le 15 octobre pour le trimestre d'automne, avant le 15 février pour l'hiver et avant le 15 juin pour le trimestre d'été).*

3. BOURSE DE RAYONNEMENT

Ces bourses apportent un soutien aux étudiants du programme Doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1 et du programme Ph. D. individualisé 3-960-1-0 ainsi qu'aux étudiants à une maîtrise avec mémoire à plein temps qui présentent leurs travaux dans le cadre d'événements scientifiques à l'extérieur de Montréal (dans le cas d'une présentation scientifique à Montréal, ces bourses peuvent couvrir les frais d'enregistrement).

Montants

Les montants varient selon le lieu de l'événement. Pour le Canada et les États-Unis, le montant maximum sera de 1 000 \$, et pour l'international, jusqu'à 2 000 \$. La totalité du montant sera déposée dans votre compte bancaire.

Admissibilité

- Les étudiants inscrits à la maîtrise sont admissibles une seule fois à cette bourse durant leur scolarité.
- Les étudiants au doctorat sont admissibles à cette bourse une fois par année financière (du 1^{er} mai au 30 avril).

Conditions d'attribution

- La communication doit être présentée dans le cadre d'un événement scientifique avec comité d'évaluation, à l'extérieur de Montréal.
- La bourse est accordée aux communications donnant lieu à une publication scientifique.

NB. Les bourses sont autorisées sur présentation de l'invitation officielle et appuyée par une lettre du directeur ou de la directrice de recherche avant le voyage.

Les **remboursements se font après l'événement**, sous présentation des pièces justificatives (consultez la section « Présentation d'une demande de bourse > Preuves de participation à l'événement » pour en savoir davantage).

4. BOURSE DE SOUTIEN FINANCIER

Ces bourses sont très limitées et sont attribuées aux étudiants du programme Doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1 et du programme Ph. D. individualisé 3-960-1-0, qui nécessitent un soutien **durant leur parcours** académique et qui ont eu **une bonne progression** à travers leur programme d'études.

Montants

Le montant de ce soutien financier exceptionnel est déterminé selon les fonds disponibles et la situation financière des étudiants qui en font la demande, et est d'un maximum de 2 500 \$. La totalité du montant sera déposée dans votre compte bancaire.

Admissibilité

Sont admissibles à cette bourse tous les étudiants inscrits à un programme de doctorat.

Conditions d'attribution et date de dépôt :

Selon les modalités du *Grand concours de bourses de soutien financier*, organisé par le Service à la vie étudiante :

<https://vieetudiante.umontreal.ca/aide-financiere-emploi/bourses-etudes/grand-concours-bourses-etudes>

Personne-ressource pour le Grand concours de bourses d'études :

financementetudes@sve.umontreal.ca

514 343-6145

5. BOURSE D'EXCELLENCE

5.1 Bourses d'admission d'excellence

Ces bourses d'admission d'excellence sont très limitées et visent principalement à reconnaître et à soutenir les candidats présentant un parcours académique exceptionnel lors de leur admission. Cela constitue un levier essentiel pour valoriser les candidatures les plus remarquables et favoriser un environnement académique de haut niveau.

Ces bourses sont octroyées par le Comité des études supérieures de la faculté selon les critères suivants :

- L'excellence académique (moyenne cumulative, classement dans la cohorte, distinctions antérieures) ;
- La qualité du dossier de candidature (lettre de motivation, lettres de recommandation, CV) ;
- Le potentiel de recherche (projet de recherche proposé, pertinence du sujet, expérience en recherche) ;
- L'engagement en matière de diversité et d'inclusion.

Montants

Nous attribuons un maximum de trois bourses de 5 000 \$, pour un total de 15 000 \$ chaque année, aux étudiants du programme Doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1 et du programme Ph. D. individualisé 3-960-1-0. La totalité du montant sera appliquée aux frais de scolarité au cours du premier trimestre d'inscription. Tout excédent, le cas échéant, sera déposé dans votre compte bancaire.

Admissibilité

Sont admissibles les étudiants admis à temps plein dans un programme de doctorat de la Faculté de l'aménagement.

Condition d'attribution

- Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.

Date de dépôt de la demande : Aucune action n'est requise de la part des étudiants.

NB. Les bourses d'excellence seront attribuées en fonction de la qualité des dossiers d'admission, qui seront examinés par le Comité des études supérieures de la Faculté. Le choix du sujet de recherche sera également pris en compte afin de garantir une répartition équilibrée entre les disciplines de la Faculté, notamment en cas d'exæquo sur les critères de sélection.

5.2 Concours d'excellence

Le concours d'excellence académique a pour but de reconnaître les étudiants les plus performants, en valorisant leurs réalisations académiques, leurs projets innovants et leur potentiel de contribution à la recherche.

Montants

Nous attribuons un maximum de trois bourses de 4 000 \$, pour un total de 12 000 \$ chaque année, aux étudiants de doctorat de la Faculté de l'aménagement. La totalité du montant sera appliquée aux frais de scolarité. Tout excédent, le cas échéant, sera déposé dans votre compte bancaire.

Admissibilité :

- Sont admissibles les étudiants inscrits à temps plein dans un programme de doctorat de la Faculté de l'aménagement, **ayant complété** :
 - Dans le cadre du programme **Doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1** : Les deux séminaires de recherche et le cours au choix au plus tard au 4^e trimestre ;
 - Dans le cadre du programme de Ph. D. individualisé 3-960-1-0 : les cours ARC6854 Études avancées en architecture et ARC6851 Séminaire 1 au plus tard au 4^e trimestre. Si les étudiants ont suivi des cours au choix contributaires à la moyenne cumulative dans leur programme durant cette même période, les résultats de ceux-ci seront également pris en considération.
- Avoir une moyenne cumulative d'au moins 4.0 au 3^e cycle
- Ne pas avoir reçu une bourse d'excellence à l'année académique en cours

Condition d'attribution

- Compléter et maintenir à jour le profil d'étudiant sur la page web de la Faculté de l'aménagement.

Date de dépôt de la demande : Selon le calendrier du concours.

NB1 : Les bourses d'excellence seront attribuées en fonction de la qualité des dossiers, qui seront examinés par le Comité des études supérieures de la Faculté. Le choix du sujet de recherche sera également pris en compte afin de garantir une répartition équilibrée entre les disciplines de la Faculté, notamment en cas d'exæquo sur les critères de sélection. Seuls les dossiers complets seront étudiés.

NB2. L'étudiant pourra être invité par le Comité des études supérieures à présenter sa candidature en personne.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE BOURSE

Selon la bourse demandée, le dossier de candidature doit comporter certaines pièces. Vous trouverez ici la description des pièces et le tableau indiquant lesquelles sont requises en fonction de la bourse demandée.

Pièces requises	Admission	Examen de synthèse	Rayonnement	Soutien financier	Excellence (admission)	Excellence (concours)
Fiche de présentation			X	X		X
Lettre du candidat			X	X		X
Relevé de notes (étudiant Ph. D.)				X		X
Relevé de notes (étudiant maîtrise)						X
Curriculum vitae				X		X
Lettre d'appui du directeur			X	X		X
Projet de recherche			X	X		X
Plan de la thèse				X		
Informations sur les bourses reçues				X		X
Preuves de participation à l'évènement			X			
Mise à jour de la fiche personnelle (doctorat.)		X	X	X		X

Fiche de présentation : il s'agit d'une page titre, avec le nom, l'adresse, le matricule de l'étudiant ainsi que le programme d'études et la bourse demandée. L'étudiant doit ajouter sur cette page, s'il reçoit un financement par un organisme subventionnaire (ou un organisme équivalent).

Les étudiants boursiers doivent ajouter le nom de l'organisme, le montant, la date du début et la durée de leurs bourses d'études.

Lettre du candidat : le contenu de la lettre dépend de la bourse demandée.

- **Rayonnement** : la lettre doit préciser les motifs de la demande, expliquant notamment en quoi la participation à l'évènement contribue au programme de recherche de l'étudiant. La lettre doit inclure aussi le budget prévisionnel du projet.
- **Excellence (concours)** : la lettre doit mettre en avant les réalisations académiques exceptionnelles de l'étudiant, son engagement dans des projets de recherche ou ses contributions remarquables dans son domaine. Elle doit mentionner pourquoi l'étudiant croit mériter la bourse d'excellence.
- **Soutien financier** : la lettre doit expliquer la situation financière du candidat (incluant les bourses demandées ou obtenues à ce jour, les demandes qui seront préparées dans l'année à venir, la rémunération d'emplois(s) à l'université ou à l'extérieur, etc.). La lettre doit aussi indiquer l'échéancier détaillé pour finaliser la rédaction et le dépôt de la thèse. Elle doit mentionner toute implication possible de l'étudiant au sein des équipes de recherche de la Faculté ou d'ailleurs.

Relevé de notes : ce relevé doit être récent ; il peut être non officiel (obtenu à travers le centre étudiant).

Curriculum vitae : sur deux pages, au maximum.

Lettre d'appui du directeur de recherche : une page maximum.

Projet de recherche : il s'agit d'un résumé du projet, sur deux pages, maximum, incluant un échéancier global.

Plan de thèse : il s'agit d'une proposition de table des matières.

Informations sur les bourses reçues : il s'agit d'une liste comprenant le nom de la bourse, la session et l'année d'octroi, l'organisme et le montant des bourses reçues durant la scolarité de l'étudiant dans le programme auquel il est actuellement inscrit.

Preuves de participation à l'événement :

Avant l'événement (pour obtenir l'accord pour l'octroi de la bourse) :

Lettre d'appui du directeur ou de la directrice

Invitation officielle (lettre ou courriel).

Après l'événement :

Tableau EXCEL en indiquant la date, montant et devise des dépenses du voyage

Relevé bancaire indiquant toutes les dépenses effectuées en dollars canadiens. Le cas échéant, la conversion des devises sera effectuée selon le taux en vigueur à la date de l'achat, tel qu'indiqué sur le site OANDA

Frais d'inscription

Frais de déplacement : facture et billet ou carte d'embarquement

Frais de taxi

Frais d'hébergement

Autres frais admissibles : impression de poster

Ne sont pas admissibles : les frais de restauration et les indemnités quotidiennes

Mise à jour de la fiche personnelle sur le site web de la Faculté (au Doctorat/Ph. D.) : Vous devez mettre à jour vos informations directement sur le portail de la recherche (à partir de l'interface de création et de modifications des profils). Pour créer votre profil ou mettre à jour vos informations, vous devez vous connecter à l'Interface de gestion des profils, via ses informations de connexion à l'UdeM, soit avec son code d'accès habituel et mot de passe :

<https://recherche.umontreal.ca/vitrine/saisieProfil/>

Si vous avez besoin d'aide pour enrichir votre profil, vous pouvez consulter le guide d'utilisation :

<https://espacedoc.openum.ca/nos-guides/guide-a-lusage-des-professeurs-des-charges-de-cours-ou-de-leur-delegataire/>

Vous pouvez aussi consulter le F.A.Q., ici : <https://espacedoc.openum.ca/category/non-classe/>

Si vous désirez faire ajouter une photo à votre profil, vous pouvez l'envoyer à :

sadvr@cen.umontreal.ca et l'équipe s'occupera de la traiter et de l'ajouter.

Remise des dossiers : Les dossiers doivent être structurés selon l'ordre indiqué dans le tableau précédent et soumis en un seul fichier PDF, auprès de la TGDE etudiants-ame-csup@umontreal.ca en mettant en copie Michel Max Raynaud, vice-doyen aux études supérieures michel.max.raynaud@umontreal.ca.

RENSEIGNEMENTS

Michel Max Raynaud, vice-doyen aux études supérieures, michel.max.raynaud@umontreal.ca